

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 112 (2021-2026)
de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise de Matos Berger et Marc Vonlanthen (PS)
demandant de clarifier la manière dont les services communaux
peuvent aider les propriétaires privés d'espaces verts à améliorer la biodiversité**

En séance du 13 septembre 2023, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 112 de Mme et MM. C. Allenspach, D. de Matos Berger et M. Vonlanthen lui demandant de clarifier la manière dont les services communaux peuvent aider les propriétaires privés d'espaces verts à améliorer la biodiversité.

Résumé du postulat

Dans le plan d'aménagement local révisé, la Ville a esquissé un vaste programme de valorisation de la nature, du paysage et de la biodiversité sur le territoire communal. Différentes mesures ont déjà été mises en œuvre, par exemple la création de la nouvelle place de la route des Arsenaux, la plantation d'arbres et la naturalisation d'îlots de circulation. De grands projets comme la renaturation de la Sarine et la rénovation du parc du quartier du Jura sont en cours de planification. Cela permet d'être optimiste.

En revanche, l'étude "Etude Biodiversité" montre une image quelque peu différente: certes, 7% du périmètre urbain - notamment des forêts - sont destinés à la protection de la biodiversité et 19% supplémentaires - notamment les jardins et les pelouses - offrent le potentiel d'un réseau de zones et d'éléments naturels. Ces derniers n'ont toutefois pas la qualité souhaitée. Bien que l'étude ne soit pas très détaillée, les auteurs estiment qu'il y a suffisamment de raisons de penser ainsi. La qualité d'une grande partie de ces surfaces est assez modeste et elles devraient être améliorées de manière appropriée et coordonnée en termes de biodiversité.

Ces surfaces et éléments naturels concernent généralement des propriétaires privés de pelouses et de plantations. Pour ces derniers, il n'est cependant pas facile de trouver les instructions et même les plantes nécessaires s'ils veulent améliorer la situation écologique. Dans la région de Fribourg, les entreprises horticoles et les pépinières sont jusqu'à présent peu sensibles aux questions écologiques et ne peuvent guère contribuer à la promotion de la biodiversité. C'est pourquoi les auteurs du postulat souhaitent que le Conseil communal approfondisse ses réflexions afin de promouvoir la connectivité naturelle en ville.

Quelle aide les services communaux, en particulier le secteur Nature et Paysage et le Service des parcs et promenade, pourraient-ils apporter aux propriétaires privés pour le réaménagement des surfaces? Des conseils et des cours seraient-ils souhaités et possibles, et des plantes indigènes pourraient-elles être obtenues? Les connaissances nécessaires sont-elles déjà disponibles aujourd'hui ou les employés communaux concernés devraient-ils d'abord être formés? Les possibilités en matière de personnel existent-elles ou faudrait-il créer de nouveaux postes? Quelle aide pourrait être proposée gratuitement et à quel prix serait-il possible d'obtenir des conseils supplémentaires et d'acheter des plantes? Le Conseil communal est-il prêt à inscrire au budget les coûts correspondants pour la Ville?

Introduction

La ville de Fribourg est traversée par un axe de haute qualité écologique, avec les abords de la Sarine et du Gottéron.

En dehors de ce milieu naturel, l'étude biodiversité a montré que la ville dispose d'espaces en quantité suffisante, mais que ces espaces sont globalement peu qualitatifs et mal connectés entre eux. Il est donc important d'agir sur la qualité de ces espaces.

Plus de 67% du territoire communal se situe sur des parcelles privées. Il est donc primordial de sensibiliser et d'informer les propriétaires privés sur les enjeux environnementaux.

C'est d'ailleurs un des objectifs qui se retrouve dans plusieurs documents et plans communaux, tels que le plan d'aménagement local (PAL), le programme Nature et paysage (PNP) et les objectifs en faveur de la biodiversité.

Plan d'aménagement local

La vision stratégique du PAL pour l'axe "Stratégie paysagère" fait référence aux jardins privés. En effet, le quatrième objectif est de préserver et favoriser la qualité paysagère et la biodiversité dans les jardins et espaces verts privés. Un des sous-objectifs est de **guider le privé pour les mesures en faveur de la biodiversité**.

Le PAL intègre également certaines mesures telles que la liste des essences interdites, un indice vert, le principe de végétalisation de certaines toitures. Ces mesures ont toutefois une plus forte influence sur la quantité de surfaces et éléments naturels que sur leur qualité.

Objectifs en faveur de la biodiversité

Le premier volet d'inventaire de l'étude biodiversité a été publié en 2021¹. Le deuxième volet fera l'objet d'une publication sous la forme d'un rapport synthétique ainsi que d'une brochure de vulgarisation en automne 2024. Tous ces documents se trouveront également sur le site internet sur une page consacrée à la biodiversité.

Dans ce rapport sont présentés les grands objectifs de la Ville en faveur de la biodiversité:

- **préserver, renforcer et compléter l'infrastructure écologique;**
- **intégrer les préoccupations de biodiversité à tous les niveaux d'action de la Ville;**
- **inciter et sensibiliser à la protection de la biodiversité;**
- **suivre et documenter l'évolution de la biodiversité sur le territoire communal.**

Chacun de ces objectifs donne lieu à une série de mesures ciblées qui feront chacune l'objet de plans d'action spécifiques, élaborés puis mis en œuvre en fonction des priorités. En date du 9 juillet 2024, le Conseil communal a validé ces objectifs et mesures.

¹ Etude biodiversité: connaissances et études [Programme Nature et paysage | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](https://www.ville-fribourg.ch)

Il y a donc une série de mesures en lien avec les espaces verts chez les privés et de manière générale la sensibilisation du grand public, comme:

- campagnes de sensibilisation autour des espèces-cibles;
- promotion de la Charte des Jardins;
- établissement d'un parcours "Nature en ville" permettant de découvrir des projets et des exemples concrets de promotion et de protection de la biodiversité;
- mise à disposition de spécialistes ou de moyens financiers pour la mise en œuvre de bonnes pratiques par les privés;
- organisation de cours et de formations à destination des acteurs clefs.

Programme Nature et paysage (PNP)

Les pages internet de la Ville qui abordent la biodiversité, la nature en ville et le PNP sont en cours de révision. Il est prévu de publier des pages qui s'adresseront directement au public, afin d'y regrouper toutes les informations et les liens pertinents sur ces thématiques.

Actuellement, sous l'onglet Actions et encouragements du programme Nature et paysage², le public peut prendre connaissance de la Charte des jardins et des 16 fiches pratiques de l'Office fédéral de l'environnement.

La Ville a également organisé plusieurs activités lors de la Fête de la Nature 2023 et 2024 dans une optique d'informer et de sensibiliser sa population. Il est prévu de proposer à nouveau des activités en 2025.

La commune souhaite renforcer le lien avec ses membres de la Charte des jardins, dans l'idée de conserver un lien "privilégié" avec des personnes déjà sensibilisées sur la thématique de la Nature en ville. Elle va organiser une rencontre annuelle. En 2024, la rencontre a eu lieu en juin au jardin partagé du Jura et le thème était le hérisson dans le jardin. Les retours des participant·e·s ont été très positifs.

La Ville souhaite également augmenter le nombre de membres. Dans ce but, elle a tenu un stand au marché de printemps 2024. De plus, des rappels réguliers sont publiés dans le bulletin 1700 pour promouvoir la Charte. Il a été démontré qu'il y a un phénomène de proximité entre les membres de la Charte. La Ville compte donc également sur les membres pour parler du concept à leurs proches et à leurs voisin·e·s.

Une action de recensement des abeilles sauvages a débuté au printemps 2024. Elle vise à développer une compréhension plus fine de la présence d'abeilles sauvages sur le territoire communal, l'objectif final étant de sélectionner des sites sur lesquels installer des ruchers transformés en hôtels à insectes. Une action de sensibilisation sur cette thématique est également prévue au printemps 2025.

En été 2024, le cahier des charges pour l'étude d'un plan de végétalisation a été élaboré. Ce projet étudiera la végétation sur les trois strates (arborée, arbustive et herbacée) sur l'ensemble du territoire communal. Le résultat attendu est une stratégie globale mais aussi thématique et territoriale, ainsi qu'un plan d'action avec des mesures concrètes, le coût et la priorisation de ces mesures, ainsi que des fiches techniques (par exemple sur la plantation des arbres). Cette étude devra également aborder la thématique des jardins privés et proposer des pistes d'amélioration

² Actions et encouragements: [Programme Nature et paysage | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](https://ville-fribourg.ch/programme-nature-et-paysage)

qualitative et quantitative des espaces verts privés que la Ville pourra dès lors appliquer et communiquer. Les résultats de l'étude devront également présenter une estimation financière cohérente pour la mise en œuvre du plan de végétalisation.

Ce travail est également coordonné en interne avec les workshops du volet adaptation du Plan climat. Ces derniers visent notamment à préciser les mesures souhaitées et nécessaires pour préparer le territoire aux conséquences du changement climatique, ainsi que préserver et augmenter la biodiversité.

Le programme Nature et paysage est également axé sur la communication pour 2025.

Coordination avec d'autres acteurs

Des coordinations régulières sont entreprises avec le Service cantonal des forêts et de la nature (SFN). La collaboration a, par exemple, porté sur la mise en adéquation des mesures de la Stratégie cantonale biodiversité avec les objectifs communaux en faveur de la biodiversité.

La problématique de la disponibilité de plantes néophytes envahissantes dans certaines pépinières du canton est encore en cours de discussion, de même que la difficulté de se procurer des arbres indigènes et/ou adaptés au changement climatique. Certaines plantes envahissantes (par exemple buddleia, laurier-cerise, etc.) vont être retirées de la vente à partir de septembre 2024³. La production suisse de plantes a un certain coût (terrain, main d'œuvre). Les pépinières suisses n'arrivent pas à être concurrentielles par rapport à nos voisins européens, ce qui explique également les difficultés de disponibilité de certaines essences.

La nouvelle version du site internet mettra également le lien vers le portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti de l'Etat de Fribourg⁴. L'Etat y communique des informations, des fiches techniques et propose un subventionnement (aussi à l'attention des privés) pour des mesures favorables à la biodiversité, comme par exemple pour le remplacement des thuyas, la plantation d'arbres, etc.

Il existe également une collaboration régulière avec le Jardin botanique, le Musée d'histoire naturelle de Fribourg et le Port. Ces derniers proposent également des formations et des ateliers en lien avec la nature sur le territoire communal.

La mission d'information de la Ville ne doit pas non plus se substituer à l'action des nombreuses associations fribourgeoises actives dans le domaine de la promotion de la nature, du paysage et de la biodiversité. La Ville entretient des échanges réguliers avec elles. Par exemple, elle a travaillé en collaboration avec Pro Natura Fribourg entre 2019 et 2023 pour la valorisation des espaces libres en milieu bâti⁵. Le citoyen avait la possibilité de s'annoncer auprès de Pro Natura pour créer une oasis de verdure sur sa parcelle.

³ [Le Conseil fédéral interdit la mise en circulation de certaines plantes exotiques envahissantes \(admin.ch\)](#)

⁴ [Portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti | Etat de Fribourg](#)

⁵ Valorisation des espaces libres en milieu bâti: actions et encouragements [Programme Nature et paysage | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](#)

Sensibilisation et information

Depuis 2023, MEMO – biblio&ludo+ (Service de la Culture) propose, dans le cadre de sa grainothèque, de nombreux événements en lien avec la nature⁶.

La Ville souhaite augmenter le nombre des jardins communautaires sur le territoire. Les deux jardins existants du Jura et du Schoenberg sont une vitrine des bonnes pratiques. Ils ont d'ailleurs adhéré à la Charte des jardins et sont animés par l'association REPER. L'accès à ces jardins est libre et les participants de ces jardins peuvent donc y échanger avec les autres usagers et les animateurs. Il existe de nombreuses surfaces vertes au pied des immeubles qui auraient un grand potentiel si une gestion différenciée y était appliquée. En 2023, la Ville a approché les principales régies du territoire communal, mais sans succès.

Une des mesures principales du PNP prévues pour 2025 est une hausse des actions de communication et de sensibilisation auprès des privés. La forme de ces actions n'a pas encore été précisément définie. Cela pourrait donc également comprendre davantage d'ateliers, ainsi qu'une prise de contact avec les grands propriétaires d'immeubles sur la commune. Le coût de ces actions sera pris en charge par le budget du programme Nature et paysage.

Secteur Parcs et promenades

Le Secteur des parcs et promenades a pour mission d'entretenir les surfaces vertes de la ville (plantations et engazonnées, entretien diversifié, patrimoine arboré, etc.) et les places de jeux, de gérer le Plan de gestion des forêts et de mettre en œuvre des mesures/objectifs édités par le programme Nature et paysage. Afin de pouvoir accomplir cette mission, le secteur concerné doit impérativement former ses collaboratrices et collaborateurs et mettre à jour les connaissances déjà acquises ces dernières années.

La philosophie d'entretien des espaces verts a fortement évolué ces dernières années. Il y a quelques années, les espaces verts devaient encore être "propres, traités et nettoyés". Et même si le Secteur des parcs et promenades applique déjà un entretien différencié, ce dernier va être davantage affiné (en fonction des résultats de l'étude biodiversité par exemple). Des formations internes/cours de sensibilisation à la biodiversité devront être mis sur pied rapidement afin de former chaque classe de collaborateurs en fonction des compétences et des connaissances.

Le Secteur des parcs et promenades est donc sensible aux questions environnementales. Il met en place de nouvelles pratiques et forme en conséquence son personnel. Il n'est, actuellement, pas prévu que le personnel du Secteur des parcs et promenades donne des cours réguliers aux propriétaires des jardins privés. Cependant, ce secteur est également impliqué à la sensibilisation des privés. Aujourd'hui déjà, son personnel est en contact direct avec la population. Le secteur a également proposé une visite du cimetière lors de la Fête de la Nature en 2023. Il est possible qu'à l'avenir, certains ateliers ou cours organisés par exemple par le biais du programme Nature et paysage soient animés par un jardinier de la Ville.

⁶ [Grainothèque | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](https://ville-fribourg.ch/grainothèque)

Conclusion

La Ville de Fribourg est bien consciente de l'importance des jardins privés pour la biodiversité.

De nombreuses actions de communication ont d'ailleurs été entreprises ces dernières années. La Ville souhaite garder un lien privilégié avec les privés inscrits à la Charte des jardins. Dans le cadre de cette Charte, les membres seront invités à des rencontres thématiques.

En outre, l'année 2025 prévoit la poursuite des actions de sensibilisation. Toutefois, la forme de ces actions doit encore être clairement définie. En l'état, il est notamment envisagé d'organiser des formations continues destinées aux collaboratrices et collaborateurs du Secteur des parcs et promenades ou des cours à destination des propriétaires de jardins privés. Finalement, il convient encore de relever que la Ville mène actuellement une analyse des missions actuelles et futures du Secteur des parcs et promenades, dans une volonté de regrouper toutes les compétences qui sont en rapport avec l'entretien, la gestion et le développement des espaces verts, tout en intégrant les nouveaux défis à venir (biodiversité, développement durable, renforcement de l'économie circulaire, mise en place du plan nature et paysage, etc.).

Les pratiques et les connaissances de la Ville sont donc en constante évolution afin de s'adapter aux crises climatiques et de la biodiversité. La thématique des jardins privés reste bien présente dans les actions prévues à futur.

Le postulat n° 112 est ainsi liquidé.